

Les orientations stratégiques du Contrat de ville 2015-2020

1er pilier : Développement économique -emploi

5 thématiques + 2 transversales :

1. création d'activités

- soutien aux dispositifs spécifiques en direction des jeunes
- soutien aux dispositifs en faveur des habitants des quartiers prioritaires
- coordination des dispositifs et des acteurs

2. développement économique et commercial

- mobilisation des entreprises locales en faveur des résidents des quartiers prioritaires
- développement de projets spécifiques de quartier

3. développement des activités d'insertion

- structuration de l'offre d'insertion du territoire
- actions spécifiques en direction des jeunes
- coordination des activités

4. levée des freins à l'emploi

- mobilité professionnelle
- savoirs de base, alphabétisation, lutte contre l'illettrisme
- garde d'enfants
- logement
- santé

5. observatoire

Thématiques transversales: - déclinaison d'objectifs en faveur de l'emploi des jeunes,
- encouragement d'une approche intégrée de l'égalité
femmes-hommes et développement d'actions

Second pilier : Cadre de vie – Renouvellement urbain

1. Poursuite du changement d'image et de la mixité urbaine et sociale du quartier de la plaine d'Ozon, trait d'union entre le centre ville et d'autres quartiers, grâce, notamment aux bords de Vienne,

- inversement de la concentration des facteurs de paupérisation
- diversification de l'offre en logements
- désenclavement de certains îlots
- valorisation des atouts du quartier

2. Formalisation et mise en oeuvre des préconisations du Plan Stratégique Local sur le premier quartier en politique de la ville pour l'amélioration des espaces publics et la mixité urbaine et sociale,

grâce à des opérations isolées, notamment au lac et aux renardières, à partir d'enjeux tels que:

- les stratégies potentielles de diversification de l'habitat
- le peuplement
- l'offre commerciale
- la consolidation des équipements
- la gestion du quartier en lien avec de nouveaux aménagements
- la sécurité
- l'animation socioculturelle

3. Accompagnement de la dynamique d'attractivité et de reconquête des centres anciens (second quartier en politique de la ville):

- amélioration des conditions de vie et d'usage du centre ville
- décloisonnement du quartier de Châteauneuf coupé entre un noyau dégradé et paupérisé, et différents équipements publics réunis à la Manufacture qui en a fait l'histoire.

4. Développement de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité:

formalisation de sa convention 2016-2020 autour des axes suivants :

- l'accompagnement et la coordination d'opérations
- le développement des démarches participatives avec les habitants
- l'amélioration des espaces publics et collectifs et de l'environnement du bâti
- l'amélioration du cadre de vie des habitants
- la propreté du quartier
- l'accompagnement au développement de projets structurants dans les quartiers
- le développement d'actions d'animation au profit des quartiers.

Troisième pilier : Cohésion sociale

1. Faire de l'ASV, l'appui des orientations du CLS dans les quartiers prioritaires :

- risques sanitaires : améliorer la couverture vaccinale, la connaissance des acteurs des quartiers sur leurs priorités de santé publique, impulser une éducation à la sexualité et à la prévention des IST, ...
- santé mentale et addictions : prévention des conduites à risque et addictions, notamment auprès des jeunes, soutien aux actions favorisant le développement du lien social
- santé mentale et mal-être: formation, coordination, soutien aux actions en prolongement de l'identification d'axes déclinés dans le diagnostic en cours
- accès aux soins : soutien aux initiatives permettant d'accompagner les populations vers les actions de promotion de la santé et de dépistage, amélioration de l'identification et du repérage des structures et lieux ressources, favoriser l'accès et un meilleur recours aux droits en santé
- qualité / hygiène de vie : soutien aux initiatives assurant la promotion sanitaire
- observation: précision des problématiques du niveau infracommunal au niveau supracommunal
- coordination : consolidation de l'ASV, accompagnement de l'évaluation du CLS, définition de nouvelles orientations et d'un nouveau contrat pour des orientations ASV réajustées.

2. Articuler les actions des partenaires éducatifs, et rééquilibrer les chances et les conditions de réussite des enfants et des jeunes par la différenciation :

- renouvellement du PRE sur la durée du contrat de ville
- poursuite d'une approche globale entre les temps péri, extra et scolaires
- soutien à la scolarisation et lutte contre la déscolarisation et le décrochage (notamment auprès des enfants du voyage)
- réduction des inégalités d'accès aux pratiques sportives, et plus particulièrement, à la culture
- renforcement et coordination des actions de soutien à la parentalité
- soutien à la mixité sociale en 1er et 2nd degré
- encouragement des initiatives portées par les jeunes

3. Accompagnement des orientations définies dans la nouvelle stratégie territoriale de prévention de la délinquance

- intervention auprès des jeunes : soutien aux actions expérimentales, rapprochement prévention-Insertion et autres acteurs éducatifs, précision de l'opportunité des différents supports éducatifs, évolution des interventions par rapport aux territoires et publics, "non couverts",
- actions en faveur de la tranquillité publique : actions de renforcement de la sécurité des espaces publics, et de lutte contre le sentiment d'insécurité, systématisation des études de sécurité publique dans les projet d'aménagement et d'équipement
- lutte contre l'alcoolisation massive et précoce
- coordination : précision des différents modes d'intervention par territoire

Thématique transversale :encouragement d'une approche intégrée de l'égalité femmes-hommes, développement d'actions, formation des acteurs, promotion du respect garçons-filles

Trois orientations transversales :

- **la jeunesse**
- **l'égalité femmes-hommes**
- **la lutte contre les discriminations**